Voici la vignette d'intervention utilisée pendant les séances de formation sur la façon de remplir le formulaire d'évaluation des mauvais traitements de l'ECI-2008.

ÉVALUATION INITIALE: SARAH ET JASON

Résumé du signalement

No d'usager : 2345-234 G

Source du signalement : une voisine

Date de réception et de rétention du signalement : le 6 octobre 2008

Nom de famille : Tremblay Groupe ethnoracial : blanc

Nom de la mère : Martine Tremblay

Nom du père : inconnu Enfants : Sarah Jason

Date de naissance : le 5 mai 2003 le 2

février 2008

Référence/Signalements antérieurs : Enquête en 2006 pour manque de supervision de Sarah alors qu'elle avait 3 ans.

Date: le 6 octobre 2008: Un individu a téléphoné au centre jeunesse concernant Jason, un bébé qui est parfois laissé seul par sa mère. La personne ayant fait le signalement réside de l'autre côté de la rue de Mme Tremblay et elle connaît la famille depuis quatre ou cinq mois. Elle indique que Mme Tremblay vit dans un appartement avec sa jeune fille qui semble être âgée de quatre ou cinq ans et avec son bébé âgé de 8 ou 9 mois. La voisine a remarqué que Mme Tremblay quitte son appartement à l'heure du dîner avec sa fille pour l'accompagner à pied à l'école quelques rues plus loin, alors que le bébé n'est pas avec elle. Mme Tremblay revient parfois 10 ou 15 minutes plus tard, tandis que d'autres fois elle s'absente pendant une période plus longue. Selon la voisine, cela s'est produit à six ou sept reprises depuis le début de l'année scolaire. Aujourd'hui, elle a remarqué que Mme Tremblay est partie pour au moins 45 minutes et que le bébé a été seul dans l'appartement tout ce temps. Mme Tremblay est maintenant de retour au domicile. L'appelante sait que Mme Tremblay a un copain et qu'il reste à dormir de temps en temps.

Date : le 7 octobre 2008 : L'intervenante s'est rendue à la résidence de Mme Tremblay (26 ans) à 10 h. Mme Tremblay fut surprise de la visite de l'intervenante, mais elle la laissa tout de même entrer. Elle s'est excusée pour le désordre et affirma qu'elle n'avait pas eu le temps de faire le ménage ce matin.

Dans la cuisine, il y avait de grandes piles de vaisselle sale sur le comptoir et dans l'évier, y compris plusieurs biberons à moitié vides. L'intervenante a regardé dans le réfrigérateur et les armoires et a remarqué qu'il y avait assez de provisions. Toutefois, le tapis était parsemé de miettes et de saletés. Des jouets et de la vaisselle sale traînaient partout dans le salon. Tous

les lits n'étaient pas faits, et il n'y avait ni drap ni couverture sur le lit de Sarah. Une odeur aigre se dégageait du lit de Jason, mais on n'y trouvait aucun jouet. La salle de bain était très sale. La fenêtre était brisée, et de gros morceaux de verre traînaient sur le plancher.

Mme Tremblay a indiqué qu'elle était sans emploi depuis la naissance de Sarah. Elle dépend donc de l'assistance sociale pour payer ses factures. Elle a eu recours à la banque alimentaire à quelques reprises. Elle dit avoir plus d'argent depuis qu'elle a déménagé dans cet appartement subventionné il y a quatre mois. Elle affirme avoir une relation instable avec un copain appelé John; il ne l'aide pas avec les enfants. Mme Tremblay a grandi dans une autre ville. Ses parents et ses deux frères y habitent toujours. Lorsque enfant, Mme Tremblay n'a pas reçu de services du centre jeunesse.

Sarah est bavarde et amicale. Aucun signe d'anxiété ni de peur n'est remarqué lorsqu'elle se trouve avec sa mère. Sarah affirme fièrement à l'intervenante qu'elle est une grande fille et qu'elle peut s'habiller et préparer son déjeuner toute seule. Elle dit également qu'elle aime laisser sa mère dormir.

Lorsqu'elle a été directement interrogée sur le fait de laisser le bébé seul dans l'appartement, Mme Tremblay a admis qu'elle avait dû le faire à une ou deux

reprises en raison de conflits d'horaire avec la sieste du bébé. L'intervenante a demandé à Sarah si elle avait déjà gardé son frère, et Sarah a répondu que sa mère ne l'avait « jamais, jamais » laissée seule à la maison. Lorsque interrogée sur la durée de ses absences, Mme Tremblay a répondu qu'elle accompagnait Sarah directement à l'école et qu'elle revenait ensuite à la maison. Jason dormait donc sans supervision pendant 10 minutes au plus. L'intervenante a demandé à Mme Tremblay à qui elle confiait habituellement le soin de ses enfants. Elle a répondu qu'elle avait rarement besoin d'une gardienne, mais, que lorsqu'elle devait sortir, elle pouvait demander à un ami de surveiller les enfants. L'intervenante a avisé Mme Tremblay que, peu importe les circonstances, elle ne pouvait pas laisser ses enfants sans surveillance.

Vers la fin de la visite, l'intervenante a demandé de prendre le bébé dans ses bras, et elle a remarqué que son pyjama était humide. Elle a demandé à Mme Tremblay de le changer. Celle-ci a posé Jason directement sur le plancher sale pour changer sa couche. Il n'avait pas d'érythème fessier ni d'ecchymoses apparentes. Pendant qu'il se trouvait sur le plancher, Jason attrapa une saleté et la mit dans sa bouche.

L'intervenante a informé Mme Tremblay que plusieurs facteurs dans son domicile représentaient un danger pour la santé et la sécurité des enfants, plus particulièrement la fenêtre brisée dans la salle de bain et la saleté dans toutes les pièces. Mme Tremblay était d'accord pour nettoyer l'appartement et téléphoner au propriétaire pour qu'il fasse réparer la fenêtre.

L'intervenante a informé Mme Tremblay qu'elle recevrait des visites continues du Centre afin de l'aider à adopter des habitudes appropriées pour le soin des enfants et lui donner un coup de main pour organiser les tâches familiales quotidiennes. L'intervenante a obtenu la signature de Mme Tremblay sur un formulaire de consentement, ce qui lui permettra de communiquer avec le médecin de famille et l'école de Sarah.

Date : le 7 octobre 2008 : Mme Q. est une enseignante à la maternelle. Elle est préoccupée par le fait que Sarah arrive à l'école avec des vêtements froissés et les cheveux et le visage sales. Il arrive parfois qu'elle ne sente pas propre, et l'enseignante a entendu quelques enfants se moquer de l'odeur de Sarah. De plus, Sarah a affirmé à son enseignante qu'elle arrive en retard parce qu'elle doit attendre que sa mère installe son petit frère pour la sieste. Il arrive donc que Sarah soit fréquemment en retard pour l'école.

Date : le 8 octobre 2008 : Appel téléphonique au bureau du Docteur Poulin. On confirme qu'un rendez-vous a été fixé pour les deux enfants et que le médecin communiquera avec l'intervenante après avoir rencontré la famille.

Conclusion de l'enquête

Ce dossier concerne la négligence de Sarah et de son frère Jason. Jason a été laissé sans supervision à plus d'une reprise, malgré le fait que Mme Tremblay ait déjà fait l'objet d'une enquête et qu'elle ait été mise en garde contre la supervision inadéquate de Sarah. Sarah semble se charger de nombreuses tâches parentales comme réconforter et superviser son petit frère et se préparer pour l'école. De plus, le domicile est malpropre et présentent des conditions dangereuses pour les enfants.

Résultats

Le dossier de Mme Tremblay sera transféré afin qu'elle obtienne des services continus.